

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE
NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART
DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE**

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

COMITÉ SYNDICAL

**Délibération de la séance du
mercredi 17 juin 2020**

Président : M. Loïc Chabrier, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne

Vice-Présidente : Mme Myriam Picot, conseillère Métropole de Lyon

Présent(e)s : M. Loïc Chabrier, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Mme Antoinette Butet-Vallias, conseillère municipale, Ville de Villeurbanne
M. Ikhlef Chikh, conseiller municipal, Ville de Villeurbanne

Excusé(e)s : Mme Myriam Picot, conseillère Métropole de Lyon
Mme Sarah Sultan, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
M. Jean Wilfried Martin, conseiller Métropole de Lyon, **donne pouvoir** à M. Jean-Paul Chich
M. Jean Paul Chich, conseiller municipal, Ville de Villeurbanne

Absent(e)s : M. Damien Berthilier, conseiller Métropole de Lyon

**Délibération n°2018 : Non perception de 3/8 des frais d'inscriptions des élèves
de l'ENMDAD pour l'année scolaire 2019-2020**

Rapporteurs : **Mme Charlotte LAVIE**, responsable administratif et financier, ENMDAD

Délibération n°2018 - Non perception de 3/8 des frais d'inscriptions des élèves de l'ENMDAD pour l'année scolaire 2019-2020

Mesdames, Messieurs,

La crise sanitaire liée au COVID 19 ayant entraîné l'annulation des cours en présentiel entre le 17 mars 2020 et le 4 juillet 2020, il est proposé aux membres du Syndicat Mixte de Gestion de l'ENMDAD de voter :

- D'une part la **non perception des échéances** correspondantes au mois **d'avril, mai et juin 2020** pour les élèves ayant choisi de régler leurs frais d'inscription pour l'année 2019-2020 en huit fois
- D'autre part de procéder au remboursement de **3/8^{ème} des frais d'inscriptions** des élèves ayant choisi de régler la totalité de leurs frais d'inscription pour l'année 2019-2020 en une seule fois. Pour chacune des familles concernées, il sera procédé :
 - Soit à un mandat à l'imputation 673 pour les familles ayant réglé leurs frais entre novembre et décembre 2019,
 - Soit à un titre annulatif pour ceux dont la facturation a fait l'objet d'un titre en 2020, d'un montant correspondant à la différence entre la somme réglée et la somme finalement due, comme indiqué dans le tableau en PJ.

Après vote, les membres du syndicat mixte de gestion de l'ENMDAD approuvent la non perception des échéances et le remboursement de 3/8^{ème} des frais d'inscription des élèves de l'ENMDAD pour l'année 2019-2020.

Annexe : Tableau des remboursements avec titre et bordereau concerné.

Loïc CHABRIER

Président du Syndicat Mixte de Gestion

Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique

Villeurbanne

